

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ASA 13/002/2006 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 30/06 (ASA 13/001/2006 du 7 février 2006)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

BANGLADESH **les membres de la communauté ahmadie de Dhanikhola, un village de la province de Dacca**

Londres, le 16 février 2006

Le 10 février, les forces de sécurité bangladaises ont empêché des membres du mouvement international *Khatme Nabuwat*, un groupe islamiste, de se rassembler devant la mosquée *Ahmadiyya Muslim Jamaat* à Dhanikhola, un village du district de Mymensingh (province de Dacca). Toutefois, des responsables de ce mouvement ont menacé d'organiser de nouvelles manifestations devant deux autres mosquées ahmadies dans les mois à venir, et Amnesty International reste inquiète pour la sécurité de la communauté ahmadie.

Le groupe *Khatme Nabuwat* avait menacé de profiter du rassemblement du 10 février pour dénoncer la communauté ahmadie et placer devant sa mosquée une pancarte invitant les musulmans à « *ne pas la confondre avec une vraie mosquée* ». Les forces de sécurité ont empêché les sympathisants de *Khatme Nabuwat* d'atteindre la mosquée, toutefois, les protestataires ont accroché une pancarte dénonçant la communauté ahmadie dans un arbre de Boilor Bazar, à deux kilomètres de Dhanikhola.

Les forces de sécurité auraient déployé plusieurs centaines de policiers et de paramilitaires afin d'empêcher quelque 4 000 membres de *Khatme Nabuwat* – selon certaines estimations – d'atteindre la mosquée. Anticipant les violences qu'aurait pu occasionner le rassemblement, des habitants des environs avaient quitté leurs maisons. Cependant, aucun cas de violence n'a été signalé. Peu après la manifestation, des porte-parole de *Khatme Nabuwat* ont réitéré leurs revendications au gouvernement, exigeant que les ahmadis soient déclarés « *non musulmans* ».

Les responsables de *Khatme Nabuwat* ont ensuite annoncé qu'ils organiseraient de nouvelles manifestations devant des mosquées ahmadies de la province de Sylhet et de la ville de Shyhamnagar, dans la province de Satkhira, respectivement le 24 mars et le 12 mai.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

On pense que les groupes islamistes prennent les ahmadis pour cibles dans le but de pousser le gouvernement à céder à leurs revendications politiques ; ils souhaitent en effet voir adoptées au Bangladesh des dispositions plus strictes du droit musulman. Ces groupes espèrent obtenir le soutien massif des populations les plus démunies et des laissés-pour-compte de la société, qu'ils pensent pouvoir influencer en invoquant leurs convictions religieuses.

Selon certaines informations, dans le passé, les autorités locales ont pris des mesures visant à assurer la sécurité des ahmadis. Il est cependant essentiel que les autorités nationales condamnent publiquement l'incitation à la violence contre la communauté ahmadie.

Ces deux dernières années, Amnesty International s'est maintes fois déclarée préoccupée par la sécurité de la communauté ahmadie au Bangladesh après avoir recensé des atteintes perpétrées par des groupes islamistes. Ils sont notamment responsables de la mort d'un imam ahmadi et ont maintenu illégalement des villageois ahmadis en résidence surveillée. La communauté ahmadie a en outre été la cible de manifestations hostiles, de discours haineux toujours plus nombreux et de rassemblements publics appelant le gouvernement à déclarer les ahmadis « *non musulmans* ». Le gouvernement a par ailleurs interdit les publications ahmadies, une initiative qui a été suspendue par la Haute Cour.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous satisfait de l'intervention des autorités en vue de prévenir toute attaque contre la communauté ahmadie dans le village de Dhanikhola, le 10 février et autour de cette date ;

– déclarez-vous inquiet par le fait que le groupe *Khatme Nabuwat* a menacé d'organiser de nouvelles manifestations devant des mosquées ahmadies de la province de Sylhet et de la ville de Shyhamnagar, dans la province de Satkhira, respectivement le 24 mars et le 12 mai ;

– priez les autorités de prendre des mesures pour protéger les communautés ahmadies de ces régions ;

– exhortez-les à dénoncer publiquement ces menaces, ainsi que les précédentes menaces et attaques dirigées contre les ahmadis ;

– priez les autorités de veiller à ce que tous les membres de la communauté ahmadie du Bangladesh bénéficient de la protection de la police et des autorités locales ;

– engagez les autorités à prendre des mesures radicales afin de faire cesser les discours haineux et les rassemblements publics incitant à la violence contre les ahmadis ;

– exhortez-les à déclarer que nul n'a le droit d'intimider ou de persécuter les membres de la communauté ahmadie, et demandez-leur de traduire en justice les responsables présumés de tels agissements.

APPELS À :

Première ministre :

Prime Minister Begum Khaleda Zia
Office of the Prime Minister
Gona Bhaban, Old Sangsad Bhaban, Tejgaon
Dhaka, Bangladesh

Fax : +880 2 811 3244 / 811 3243 / 811 1015 / 815 1490 / 815 1157

Courriers électroniques : veuillez envoyer vos appels à l'une des adresses suivantes : pm@pmobd.org, psecretary@pmobd.org, presssecy@pmobd.org, pmo@pmobd.org

Formule d'appel : *Dear Prime Minister*, / Madame la Première Ministre,

Ministre de l'Intérieur :

Md. Lutfuzzaman Babar
State Minister for Home Affairs
Ministry of Home Affairs
Bangladesh Secretariat
Building 4
Dhaka
Bangladesh

Fax : +880 2 7169667

Formule d'appel : *Dear Minister of State*, / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Loi, de la Justice et des Affaires parlementaires :

Barrister Moudud Ahmed
Ministry of Law, Justice and Parliamentary Affairs
Bangladesh Secretariat
Dhaka, Bangladesh

Fax : +880 2 716 8577 / 861 8557

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques du Bangladesh dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 30 MARS 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*